



Distribution: générale

Date: 13 juin 2016

Original: anglais

Point 8 de l'ordre du jour

WFP/EB.A/2016/8-A/1/Rev.1

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

Intervention prolongée de secours et de redressement — République populaire démocratique de Corée 200907

Appui nutritionnel en faveur des enfants et des femmes, et renforcement des capacités des communautés en matière de réduction des risques de catastrophe

Nombre de bénéficiaires	1 703 013
Durée du projet	30 mois (1 ^{er} juillet 2016–31 décembre 2018)
Marqueur de l'égalité hommes-femmes*	2A
Quantité de produits alimentaires fournie par le PAM	150 835 tonnes
Coût (dollars É.-U.)	
Produits alimentaires et coûts connexes	106 002 903
Coût total pour le PAM	125 862 595

* <https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/gm-overview-fr.pdf>.

Résumé

La République populaire démocratique de Corée continue d'être touchée par l'insécurité alimentaire chronique et des catastrophes naturelles récurrentes, ce qui se traduit par une dénutrition persistante. La situation humanitaire s'est quelque peu améliorée ces dernières années, mais elle reste précaire, et les causes de la vulnérabilité n'ont pas disparu. Les échanges et les investissements internationaux sont limités, en application des sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

Garantir une alimentation équilibrée et suffisante aux 24,8 millions d'habitants est l'élément central de la stratégie de développement du pays, mais le régime alimentaire de 18 millions de personnes, dont 1,3 million d'enfants âgés de moins de 5 ans, n'est pas assez varié et n'apporte pas les protéines et les lipides nécessaires à un bon développement.

Coordonnateurs responsables:

M. D. Kaastrud
Directeur régional
Asie et Pacifique
courriel: david.kaastrud@wfp.org

Mme D. Tymo
Directrice de pays
courriel: darlene.tymo@wfp.org

L'enquête nationale de 2012 sur la nutrition a fait apparaître un recul de la malnutrition chronique, dont la prévalence est passée de 32,4 pour cent à 27,9 pour cent depuis 2009, mais aussi une augmentation rapide du taux du retard de croissance chez les enfants de moins de 3 ans. Vingt-huit pour cent des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique et 4 pour cent, de malnutrition aiguë; le manque de diversité de l'alimentation du ménage moyen n'a pas évolué au cours des cinq dernières années.

Les effets des aléas naturels sont aggravés par la déforestation et l'insuffisance des infrastructures; le renforcement de la résilience des communautés au moyen d'actions de préparation aux catastrophes, d'atténuation de leurs effets et d'interventions en cas de crise est une priorité du Gouvernement, mais c'est aussi un véritable défi.

Le PAM continuera d'aider le Gouvernement à lutter contre la malnutrition chronique et aiguë chez les enfants, les femmes enceintes et les mères allaitantes, et à aider les hommes et les femmes à renforcer leur résilience face aux catastrophes naturelles, conformément à l'objectif de développement durable 2 et à l'Objectif stratégique 2 du PAM.

L'intervention contribue à la réalisation du premier objectif stratégique relatif à la sécurité alimentaire et nutritionnelle défini dans le Cadre des Nations Unies pour la République populaire démocratique de Corée (2017–2021).

La lettre d'entente signée par le Gouvernement et le PAM devrait permettre d'instaurer des conditions opérationnelles propices analogues à celles réunies pour l'intervention prolongée de secours et de redressement 200532.

Projet de décision*

Le Conseil approuve l'intervention prolongée de secours et de redressement République populaire démocratique de Corée 200907, "Appui nutritionnel en faveur des enfants et des femmes, et renforcement des capacités des communautés en matière de réduction des risques de catastrophe" (WFP/EB.A/2016/8-A/1/Rev.1).

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Analyse de la situation

Contexte

1. La République populaire démocratique de Corée connaît des pénuries alimentaires de grande ampleur depuis le milieu des années 1990. Le Gouvernement est déterminé à favoriser le développement agricole en raison de son importance pour l'économie et pour les moyens d'existence de la population, ainsi que l'autosuffisance en matière de production céréalière.
2. Le pays ne produit pas assez de vivres pour nourrir sa population. La production agricole aléatoire constitue un obstacle majeur au maintien d'une économie stable et à l'amélioration des conditions de vie; d'autres problèmes sont liés aux chocs climatiques, à la topographie, à l'exploitation excessive des terres agricoles, aux hivers rigoureux, à la brièveté de la saison de végétation et au manque de terres arables, de machines, d'irrigation, d'engrais et de pesticides.
3. Selon l'indice de la faim dans le monde, le score de la République populaire démocratique de Corée était de 28,8 en 2015, soit une hausse de 12,5 par rapport à 2014, ce qui correspond au niveau "grave"¹. Soixante et un pour cent des 24,8 millions d'habitants que compte le pays vivent en zone urbaine², où l'accès à la nourriture peut être limité; Pyongyang fait figure d'exception. Les données officielles sur les inégalités entre les sexes sont peu nombreuses, et il n'y a donc pas d'indice en la matière pour la République populaire démocratique de Corée.
4. L'économie de la République populaire démocratique de Corée est planifiée par le Gouvernement, qui assure la gestion et l'affectation de la nourriture, de l'emploi, des logements, des soins de santé et de l'éducation. Le pays est resté à l'écart de la mondialisation et du développement économique, et les échanges et les investissements internationaux sont limités, en application des sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Le contexte géopolitique de la République populaire démocratique de Corée a un effet sensible sur les opérations des Nations Unies, mais il est explicitement stipulé que les sanctions ne sauraient s'appliquer aux activités d'aide humanitaire et de développement.
5. Le pays possède peu de stocks alimentaires d'urgence et manque de devises étrangères pour acheter des produits alimentaires sur les marchés internationaux: les chocs, même mineurs, ont de graves conséquences sur la production agricole et les disponibilités alimentaires.

Situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition

6. La dernière mission d'évaluation des récoltes et de la sécurité alimentaire à l'échelle du pays menée conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le PAM, en coordination avec le Gouvernement, remonte à 2013; elle est complétée par le rapport d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture, publié périodiquement par la FAO, qui fait état d'une faible production nationale et d'un manque de diversification.
7. Selon les chiffres officiels, les rendements agricoles en 2015 ont baissé de 11,4 pour cent par rapport à 2014, deux années de faible pluviosité ayant entraîné des épisodes de sécheresse et des pénuries en eau d'irrigation. La dégradation de la situation sur le plan de la sécurité alimentaire transparaît dans la diminution des rations fournies par le système public de distribution à 18 millions de personnes: 30 pour cent d'entre elles sont des membres de coopératives agricoles, et 70 pour cent n'ont pas accès à la nourriture par d'autres voies. Le Gouvernement détermine la taille des rations de céréales, d'huile de cuisson et de légumes secs en fonction des estimations relatives à la production et des importations prévues. Les céréales sont fournies dans les centres publics de distribution et les produits non céréaliers, dans les magasins d'État.

¹ Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI). 2015. Indice de la faim dans le monde: conflits armés et le défi de la faim (*Global Hunger Index - Armed Conflict and the Challenge of Hunger*). Washington.

² Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2014. Enquête socio-économique, démographique et sanitaire en République populaire démocratique de Corée (*DPRK Socio-Economic, Demographic and Health Survey*). Bureau central de la statistique de la République populaire démocratique de Corée. 2008. Rapport national sur le recensement de la population 2008 (*DPRK 2008 Population Census – National Report*). Le dernier recensement national date de 1993.

8. La ration, qui varie selon les disponibilités, est systématiquement inférieure à l'objectif fixé par le Gouvernement, à savoir en moyenne 573 grammes par personne et par jour. De janvier à mars 2016, elle a été réduite de 64 pour cent pour être ramenée à 370 grammes, soit le plus faible volume enregistré pour tous les premiers trimestres depuis 2009, en raison des mauvaises récoltes de 2015. De toute évidence, la sécurité alimentaire des bénéficiaires du système public de distribution se dégrade.
9. Dans les zones urbaines, les allocataires du système public de distribution qui n'ont pas de jardin potager ni de parents travaillant dans une coopérative agricole sont particulièrement vulnérables face à l'insécurité alimentaire, surtout pendant la saison de soudure allant de mai à juillet. Les mécanismes de survie comprennent le recours à la solidarité familiale, la cueillette de denrées sauvages, la réduction des portions et le délaïement des aliments avec de l'eau.
10. Au moment des récoltes, les membres des fermes coopératives reçoivent une allocation annuelle de céréales de 260 kilogrammes par personne en moyenne; ils sont généralement mieux protégés en cas de crise de la production alimentaire que les allocataires du système public de distribution.
11. La sécurité alimentaire et l'état nutritionnel sont liés en République populaire démocratique de Corée. Les indicateurs de nutrition maternelle et infantile restent mauvais: les jeunes enfants, les femmes enceintes et les mères allaitantes souffrent plus particulièrement de dénutrition chronique, leur régime alimentaire étant pauvre en vitamines, minéraux, protéines et lipides.
12. D'après l'enquête nationale de 2012 sur la nutrition conduite par le Gouvernement, le PAM, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), 85 pour cent des enfants de moins de 2 ans et 50 pour cent des femmes enceintes et des mères allaitantes n'avaient pas une alimentation assez diversifiée. Le taux moyen de retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans est de 27,9 pour cent et le taux d'émaciation, de 4 pour cent. La prévalence de l'anémie atteint 29 pour cent chez les enfants et 31 pour cent chez les femmes. À défaut de soins nutritionnels, les enfants souffrant d'un retard de croissance et d'émaciation continueront de présenter un retard de croissance. Les disparités régionales sont importantes: dans certaines provinces du nord-est du pays, les taux de retard de croissance sont proches de la prévalence jugée "critique" par l'OMS à partir de 40 pour cent³.
13. L'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition conduite par le PAM en 2015 a dressé le même tableau. Cette évaluation, principalement axée sur les enfants de 6 à 59 mois dans les crèches bénéficiant de l'aide du PAM dans 85 comtés de huit provinces, a montré que le taux global de retard de croissance était de 25,4 pour cent (voir tableau 1) et que la prévalence augmentait rapidement pendant les trois premières années de la vie. Peu de différences ont été observées entre filles et garçons sur le plan nutritionnel. L'importance de la prévention du retard de croissance pendant les 1 000 premiers jours de la vie est manifeste.

³ Voir <http://www.who.int/nutgrowthdb/en/>.

TABLEAU 1: PRÉVALENCE DU RETARD DE CROISSANCE, DE L'ÉMACIATION ET DE L'INSUFFISANCE PONDÉRALE, PAR PROVINCE,* (en pourcentage) CHEZ LES ENFANTS ACCUEILLIS DANS LES CRÈCHES BÉNÉFICIAIRES DE L'APPUI DU PAM			
	Retard de croissance	Émaciation	Insuffisance pondérale
Moyenne nationale	25,4	1,1	10,2
Province			
Ryanggang	31,8	1,3	12,2
Hamgyong du Nord	25,5	1,1	10,7
Hamgyong du Sud	27,1	1,0	10,1
Kangwon	24,4	1,0	10,3
Chagang	Province non couverte par le PAM	Province non couverte par le PAM	Province non couverte par le PAM
Pyongan du Nord	26,3	1,3	10,8
Pyongan du Sud	19,8	0,9	7,5
Hwanghae du Nord	25,7	1,1	10,1
Hwanghae du Sud	22,4	1,1	9,9
Pyongyang	Province non couverte par le PAM	Province non couverte par le PAM	Province non couverte par le PAM

Source: Évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition effectuée en 2015 dans les comtés bénéficiant de l'aide du PAM.

Note: Ces données ne reflètent pas l'état nutritionnel de la population, l'évaluation n'ayant porté que sur les crèches appuyées par le PAM.

14. Dans les crèches bénéficiant de l'aide du PAM, 81 pour cent des enfants consomment la majeure partie de leur alimentation quotidienne, composée principalement de riz, de lait de soja, de fruits, de légumes et d'aliments composés enrichis⁴. Ces produits constituent un régime alimentaire adéquat, les aliments composés enrichis fournissant un complément de lipides, de nutriments et de minéraux.
15. D'après l'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition, la qualité et la quantité des aliments consommés dans les ménages ayant un enfant âgé de 6 à 23 mois étaient limitées; ce constat concorde avec l'examen à mi-parcours de l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 200532 réalisé en novembre 2014. Pour le ménage moyen, la diversité de l'alimentation a périodiquement été inférieure aux niveaux acceptables au cours des cinq dernières années. Il est particulièrement préoccupant de constater que la consommation de protéines et de lipides de la population est inférieure de 25 pour cent et de 30 pour cent respectivement aux apports recommandés pour pouvoir mener une vie saine. Le régime alimentaire est généralement plus carencé en milieu urbain, où l'accès à des potagers est limité. Les marchés jouent un rôle de plus en plus important pour permettre aux ménages de se procurer de la nourriture.

⁴ Dans le cadre de l'IPSR 200532, des aliments composés enrichis ont été distribués aux bénéficiaires; au titre de l'IPSR 200907, du SuperCereal Plus sera fourni, conformément aux nouvelles normes de sécurité sanitaire des aliments en vigueur au PAM.

Catastrophes naturelles

16. Des périodes de sécheresse perturbent la production agricole depuis les années 1990 et ont entraîné la déforestation de coteaux pour étendre les surfaces cultivées afin de satisfaire des besoins en aliments et en carburant. La vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire a été particulièrement manifeste lors de la sécheresse qui a sévi en 2015 après plusieurs années de précipitations inférieures à la moyenne et qui a provoqué de fortes inondations en août de la même année. Les effets d'une pluviométrie inférieure à la moyenne, associée au phénomène El Niño de 2015, risquent également d'avoir des répercussions sur la République populaire démocratique de Corée.

Politiques, capacités et actions du Gouvernement et d'autres intervenants

Gouvernement

17. En République populaire démocratique de Corée, la gestion du développement est centralisée. La doctrine *juche*, axée sur l'autosuffisance, prône la prise en charge nationale pour parvenir à un développement durable.
18. Principale voie de communication des priorités du Gouvernement, le discours du Nouvel An du dirigeant du pays a été l'occasion d'annoncer en janvier 2016 que l'amélioration des conditions de vie était une priorité. Le secteur agricole était sommé d'adapter ses méthodes en vue d'accroître la production. Les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche étaient encouragés à contribuer à enrichir le régime alimentaire de la population, et les travailleurs agricoles étaient engagés à maximiser la production.
19. La stratégie et le plan d'action nationaux en matière de nutrition (2014–2018) visent à réduire la malnutrition chez les enfants et chez les femmes. La stratégie et le plan d'action nationaux en matière d'agroforesterie (2015–2024) prennent acte des menaces que font peser la déforestation, la dégradation des terres et les catastrophes naturelles sur les moyens d'existence. La loi de 2015 relative à la prévention des catastrophes, aux secours et au redressement fournit des directives sur la protection des populations et des biens publics.
20. Les autorités contrôlent toute l'information en République populaire démocratique de Corée, notamment par le biais du Bureau central de la statistique, avec lequel travaille le PAM et qui publie des données officielles selon les besoins, à des fins spécifiques.
21. La République populaire démocratique de Corée appuie la réalisation des objectifs de développement durable: le travail mené par le Gouvernement avec le PAM va dans le sens de l'objectif 2.

Autres intervenants

22. L'équipe de pays des Nations Unies comprend six organismes résidents⁵ et huit organismes non-résidents. Le Cadre stratégique des Nations Unies pour 2017–2021 guidera les activités menées par les organismes des Nations Unies pour aider le Gouvernement.
23. En 2005, le Gouvernement a annoncé que les organisations non gouvernementales devaient quitter le pays. Il a été convenu, toutefois, que certaines d'entre elles continueraient d'opérer en tant qu'unités d'appui aux programmes de l'Union européenne⁶. La Croix-Rouge et plusieurs organisations bilatérales continuent d'intervenir dans le pays⁷.

Coordination

24. Le PAM copréside le groupe de travail sectoriel chargé de la sécurité alimentaire et de l'agriculture avec la FAO et le groupe sectoriel chargé de la nutrition avec l'UNICEF.

⁵ FAO, UNICEF, Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour la population, PAM et OMS.

⁶ *Première Urgence*, Save the Children, Concern Worldwide, *Deutsche Welthungerhilfe*, Triangle and Handicap International.

⁷ Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Comité international de la Croix-Rouge et Croissant-Rouge.

25. Dans les situations d'urgence, le Coordonnateur résident des Nations Unies est secondé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et l'équipe de pays humanitaire est constituée pour coordonner les interventions.
26. Le PAM collabore avec le Comité national de coordination, qui relève du Ministère des affaires étrangères, pour mettre en œuvre des programmes d'assistance nutritionnelle et de réduction des risques de catastrophe. Ce partenariat facilite l'accès du PAM aux 60 comtés des huit provinces bénéficiant de l'IPSR 200907 et permet au PAM d'établir des liens avec les ministères compétents. En partenariat avec les pouvoirs publics, des usines produisent des aliments composés enrichis et des biscuits enrichis dans plusieurs provinces.

Objectifs de l'assistance du PAM

27. En accord avec le Gouvernement et conformément au Cadre stratégique des Nations Unies et à l'Objectif stratégique 2 du PAM⁸, l'IPSR 200907 s'articule autour de deux composantes:
 - i) appui nutritionnel en faveur des enfants, des femmes enceintes et des mères allaitantes en vue de:
 - prévenir la dénutrition et réduire les carences en micronutriments, et
 - aider le Gouvernement à lutter contre la faim et la dénutrition en contribuant à la production locale d'aliments enrichis;
 - ii) mise en œuvre d'activités Vivres pour la réduction des risques de catastrophe (VRRC) visant à atténuer les effets des catastrophes naturelles et à renforcer les capacités des communautés à reconstituer leurs moyens d'existence et à améliorer leur sécurité alimentaire.

Stratégie d'intervention du PAM

Nature et efficacité de l'assistance apportée à ce jour en matière de sécurité alimentaire

28. Depuis 1995, le PAM a fourni 4,6 millions de tonnes de vivres à la République populaire démocratique de Corée dans le cadre de ses opérations d'urgence et de ses IPSR. En juillet 2013, l'IPSR 200532 a été initialement programmée pour deux ans; quatre révisions budgétaires ont permis de palier les déficits de financement et de prolonger l'intervention.
29. Le PAM a concentré l'assistance alimentaire sur les enfants, les femmes enceintes et les mères allaitantes afin d'améliorer leur sécurité alimentaire par l'intermédiaire d'un appui nutritionnel, de la production locale d'aliments composés enrichis et d'activités Vivres pour le développement communautaire. Les aliments enrichis fournissent des micronutriments, des lipides et des protéines indispensables au développement physique et intellectuel. L'IPSR 200532 est venue en aide à 673 000 garçons, 653 000 filles et 658 000 femmes enceintes et mères allaitantes.
30. La production locale est au cœur des activités que mène le PAM depuis 1998: 14 usines produisent des biscuits enrichis et des aliments composés enrichis.
31. Depuis 1996, les projets Vivres pour le développement communautaire ont essentiellement porté sur le dragage des cours d'eau et la remise en état des digues, les plantations d'arbres, le nivellement des terrains et l'amélioration des sols, conformément aux priorités du Gouvernement en matière de réduction des risques de catastrophe et d'agroforesterie. Les communautés, et notamment les femmes, ont joué un rôle important dans ces projets mis en œuvre au printemps et à l'automne; des contributions en nature appréciables ont été reçues du Gouvernement.
32. À l'issue de l'examen du suivi et de l'évaluation mené en octobre 2014, les outils de suivi ont été adaptés conformément au cadre de résultats stratégiques pour 2014-2017 et aux dispositions institutionnelles relatives au suivi; des tablettes électroniques ont été mises à disposition pour assurer le suivi en juin 2015.

⁸ Objectif stratégique 2 – Soutenir ou rétablir la sécurité alimentaire et la nutrition et créer ou reconstituer les moyens d'existence dans les milieux fragiles et à la suite de situations d'urgence.

Grands axes de la stratégie

33. L'IPSR 200907 entend prévenir la dénutrition et réduire les carences en micronutriments chez les enfants, les femmes enceintes et les mères allaitantes, et soutenir les efforts du Gouvernement en contribuant à la production locale d'aliments composés enrichis et moyennant la mise en œuvre des activités Vivres pour la réduction des risques de catastrophe destinées à promouvoir la diversification du régime alimentaire des ménages.

Appui nutritionnel en faveur des enfants, des femmes enceintes et des mères allaitantes

34. Le PAM fournira du SuperCereal Plus⁹ et des biscuits enrichis aux femmes enceintes et aux mères allaitantes afin de satisfaire leurs besoins en glucides, protéines et lipides. Ce groupe sera le principal bénéficiaire des interventions nutritionnelles, en raison de l'importance d'une bonne nutrition pendant les 1 000 premiers jours de la vie. Le PAM distribuera du SuperCereal Plus et des biscuits enrichis aux enfants âgés de 6 à 59 mois dans les crèches, les orphelinats, les hôpitaux et les écoles maternelles. L'assistance alimentaire du PAM viendra compléter les rations fournies par le système public de distribution afin de lutter contre la dénutrition et de réduire les carences en micronutriments.
35. L'objectif est de faire produire localement 88 876 tonnes de SuperCereal Plus et de biscuits enrichis dans jusqu'à dix usines.
36. L'assistance apportée par le PAM par l'intermédiaire d'établissements répartis dans 60 comtés et huit provinces ciblera 395 200 femmes enceintes et mères allaitantes, et 855 645 enfants vulnérables.
37. Dans le cas d'une crise de la sécurité alimentaire et d'une augmentation des taux de malnutrition aiguë, la prévention de la malnutrition aiguë modérée ne suffit pas à elle seule. Le traitement de la malnutrition aiguë modérée ne peut aboutir sans le soutien des pouvoirs publics et s'il est nécessaire, le PAM demandera à ce que certaines conditions minimales soient remplies avant de lancer les activités. Ce traitement sera coordonné avec le programme de l'UNICEF pour la prise en charge communautaire de la malnutrition aiguë modérée, qui couvre le traitement de la malnutrition aiguë sévère dans les hôpitaux et le traitement de la malnutrition aiguë modérée dans certains orphelinats.
38. Si les allocations de vivres doivent être organisées selon un certain ordre de priorité en raison de difficultés financières, le PAM, en accord avec le Gouvernement, donnera la priorité à l'appui à la nutrition plutôt qu'aux activités VRRC, en mettant particulièrement l'accent sur les 1 000 premiers jours de la vie dans les provinces les plus exposées à l'insécurité alimentaire. Le PAM veillera à ce qu'aucun bénéficiaire ne reçoive moins de 66 pour cent de la ration mensuelle prévue, ce qui est le minimum pour garantir un impact nutritionnel.
39. En partenariat avec les pouvoirs publics, le PAM diffusera des messages sur la nutrition et la préparation des produits alimentaires auprès des femmes enceintes et des mères allaitantes, ainsi que des aidants familiaux, hommes et femmes.
40. Le PAM, conjointement au Gouvernement, à l'UNICEF et à d'autres organismes, réalisera une enquête nationale sur la nutrition, la dernière datant de 2012. Cette enquête devra être conforme aux normes internationales, comprendre une évaluation des installations de distribution d'eau, d'assainissement et d'hygiène accessibles aux enfants et aux ménages, et tenir compte de la problématique hommes-femmes.

Vivres pour la réduction des risques de catastrophe

41. Le PAM entend collaborer avec les pouvoirs publics, la FAO, la Direction suisse du développement et de la coopération et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) afin d'assurer la sécurité alimentaire, réduire le plus possible l'impact des catastrophes naturelles, répondre aux besoins humanitaires et promouvoir un

⁹ Conformément aux nouvelles normes du PAM en matière de sécurité sanitaire des aliments, du SuperCereal Plus sera fourni dans le cadre des programmes de supplémentation alimentaire généralisée pour prévenir la malnutrition aiguë chez les enfants âgés de 6 à 59 mois, et des programmes d'alimentation complémentaire pour prévenir le retard de croissance chez les enfants de 6 à 23 mois.

redressement durable moyennant l'aménagement intégrée des bassins versants, des projets agroforestiers et la remise en état des rivières.

42. Les activités Assistance alimentaire pour la créations d'actifs seront axées sur la prévention et l'atténuation des risques de catastrophe; les activités VRRC, destinées à 877 500 bénéficiaires composés à 50 pour cent de femmes et de filles, seront destinées aux comtés en situation d'insécurité alimentaire exposés aux catastrophes naturelles au printemps et à l'automne. Les femmes seront encouragées à prendre des responsabilités au sein des comités de gestion de projet.
43. La ration prévue dans le cadre des activités VRRC vise à améliorer la diversité de l'alimentation, et pour cela fournira des céréales, des légumes secs et de l'huile, sources de protéines et de lipides, et à compléter en maïs la ration céréalière allouée par le système de distribution public. Les participants recevront des vivres, sur la base de 90 jours de travail maximum, par participant et par saison. Les vivres seront distribués aux bénéficiaires deux fois au cours de la mise en œuvre des activités.

Stratégie de transfert des responsabilités

44. Le Gouvernement privilégie les mesures visant à améliorer la sécurité alimentaire nationale. À court et à moyen terme, le PAM s'attachera à développer les capacités dans les domaines suivants: i) mise en œuvre de politiques et de programmes de nutrition; ii) soutien aux homologues en matière de production vivrière locale et de gestion des produits alimentaires; et iii) préparation aux catastrophes et réduction des risques.

Bénéficiaires et ciblage

45. L'assistance apportée par le PAM ciblera les provinces et les comtés les plus exposés à l'insécurité alimentaire, à la dénutrition et aux catastrophes naturelles, et seront sélectionnés, en consultation avec le Gouvernement, à partir de critères relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Afin que l'intervention du PAM soit aussi efficace que possible, les activités nutritionnelles et les activités VRRC seront mises en œuvre dans les mêmes comtés.
46. Les enfants, les femmes enceintes et les mères allaitantes seront les principaux destinataires de l'assistance fournie par le PAM, car ils sont particulièrement exposés à l'insécurité alimentaire et à la dénutrition. Les garçons et les filles recevront du SuperCereal Plus et des biscuits enrichis sur un pied d'égalité.
47. Les activités VRRC concorderont avec les priorités fixées par Gouvernement et viendront compléter les initiatives de réduction des risques de catastrophe d'autres organismes. Les participants seront sélectionnés en fonction des critères définis dans les directives relatives à ces activités; la majeure partie d'entre eux seront des allocataires du système public de distribution dans les comtés ciblés.

TABLEAU 2: BÉNÉFICIAIRES, PAR ACTIVITÉⁱ				
	Bénéficiaires	Hommes/ garçons	Femmes/ filles	Total
Appui nutritionnel en faveur des femmes et des enfants	Femmes enceintes et mères allaitantes	0	395 208	395 208
	Crèches (6 mois–4 ans)	246 387	256 443	502 830
	Orphelinats (6 mois–16 ans)	5 152	5 363	10 515
	Enfants malades hospitalisés (6 mois–16 ans)	48 290	50 261	98 550
	Écoles maternelles (5–6 ans)	119 438	124 313	243 750
Vivres pour la réduction des risques de catastropheⁱⁱ	Participants aux activités VRRC et membres de leur ménage	429 975	447 525	877 500
Préparation aux situations d'urgenceⁱⁱⁱ	Préparation aux situations d'urgence	44 100	45 900	90 000
TOTAL		893 341	1 325 012	2 218 353
TOTAL APRÈS AJUSTEMENT^{iv}		640 824	1 062 189	1 703 013

i Nombre cumulé de bénéficiaires sur deux ans et demi.

ii Les activités VRRC reviennent à assurer une assistance alimentaire pour la création d'actifs, l'accent étant plus particulièrement mis sur la réduction des risques de catastrophe; sont comptés les participants et les membres de leur ménage. Un ménage compte en moyenne 3,9 membres – voir l'enquête socio-économique, démographique et sanitaire réalisée par le Fonds des Nations Unies pour la population en 2014.

iii Dans le cadre des interventions à la suite de catastrophes, des biscuits enrichis seront distribués pendant sept jours; si nécessaire, une ration mensuelle, composée de céréales, de légumes secs et d'huile végétale, pourra être ensuite fournie à 30 000 personnes par an, soit 90 000 personnes sur deux ans et demi.

iv Pour éviter de compter deux fois les bénéficiaires de plus d'une activité.

Aspects nutritionnels et rations

48. Dans le cadre de la composante nutritionnelle, l'assistance alimentaire du PAM viendra compléter les rations fournies par le système public de distribution, en privilégiant les 1 000 premiers jours de la vie. Les femmes enceintes et les mères allaitantes recevront 200 grammes de SuperCereal Plus par jour, en sus des aliments fournis par les centres publics de distribution, afin de couvrir 30 pour cent des besoins énergétiques, 48 pour cent des apports en protéines et 38 pour cent des apports en lipides recommandés quotidiennement pour favoriser la prise de poids et la santé des femmes lors de la grossesse et de l'allaitement. Les cartes de ration seront accompagnées de messages concernant la nutrition.
49. Les enfants recevront du SuperCereal Plus et des biscuits enrichis en complément des rations du système public de distribution; le SuperCereal Plus est distribué par l'intermédiaire des crèches, des orphelinats, des hôpitaux et des écoles maternelles. Des ustensiles de cuisine sont procurés à titre complémentaire aux différents établissements. La ration fournie tient compte de la constatation de l'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition menée en 2015 d'après laquelle l'alimentation des enfants dans les crèches était essentiellement d'origine végétale et ne contenait que peu ou pas de protéines animales de qualité, hormis celles fournies dans les rations du PAM.
50. La ration distribuée au titre des activités VRRC vise à améliorer la diversité du régime alimentaire en fournissant des céréales, des légumes secs et de l'huile pour remédier aux carences en protéines et en lipides; la ration de maïs viendra compléter la ration distribuée par les pouvoirs publics. Les transferts de vivres du PAM seront effectués en fonction des normes de travail applicables aux projets VRRC, sur la base d'une moyenne de 90 jours de travail par projet et par saison, à raison de deux saisons par an, et une allocation, calculée pour un ménage moyen composé de quatre personnes, sera versée à chaque participant.

TABLEAU 3: RATION ALIMENTAIRE, PAR ACTIVITÉ (g/personne/jour)								
	Appui nutritionnel en faveur des enfants et des femmes						Vivres destinés aux interventions d'urgence	
	Femmes enceintes et mères allaitantes	Enfants de 6 à 59 mois en crèche	Enfants en orphelinat	Enfants hospitalisés	Enfants de 5 à 6 ans en école maternelle	VRRC	Appui immédiat	Phase de redressement
SuperCereal Plus	200	100	100	100	100	–	–	–
Biscuits	–	60	60	60	60	–	250	–
Légumes secs	–	–	–	–	–	350	–	60
Huile	–	–	–	–	–	150	–	25
Céréales	–	–	–	–	–	1 000	–	400
TOTAL	200	160	160	160	160	1 500	250	485
Total kcal/jour	787	634	634	634	634	NA	1 000	1 937
% kcal d'origine protéique	16,6	13,3	13,3	13,3	13,3	NA	8,0	11,2
% kcal d'origine lipidique	23,2	23,8	23,8	23,8	23,8	NA	24,8	23,9
Nombre de jours d'alimentation par an ou par mois	30 jours/mois: du 4 ^{ème} au 9 ^{ème} mois de la grossesse et 6 premiers mois de l'allaitement	30 jours/mois	30 jours/mois	30 jours/mois	30 jours/mois	180 jours /an	7 jours	30 jours

TABLEAU 4: TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES, PAR ACTIVITÉ (en tonnes)											
	Appui nutritionnel en faveur des femmes et des enfants							Préparation aux situations d'urgence		VRRC	Total*
	Pouponnières	Centres d'accueil	Internats	Crèches	Écoles maternelles	Enfants malades	Femmes enceintes et mères allaitantes	Intervention immédiate	Distribution générale de vivres	Ménages	
SuperCereal Plus	149	102	636	26 147	12 675	301	24 797				64 807
Biscuits enrichis	90	62	381	15 688	7 605	180		63			24 069
Céréales									1 080	31 500	32 580
Légumes secs									162	11 025	11 187
Huile									68	4 725	4 793
TOTAL	239	164	1 017	41 835	20 280	481	24 797	63	1 310	47 250	137 436

* Ce chiffre équivaut à 150 835 tonnes de blé, maïs, huile végétale, lait écrémé en poudre, soja et sucre à transformer en SuperCereal Plus et en biscuits enrichis et à distribuer dans le cadre de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise, ainsi que des activités VRRC.

Modalités d'exécution

Partenaires et capacités

51. Le Comité national de coordination, qui relève du Ministère des affaires étrangères, coordonnera l'assistance fournie par le PAM et facilitera les liens avec les ministères.

Appui nutritionnel en faveur des enfants, des femmes enceintes et des mères allaitantes

52. Des aliments enrichis seront livrés aux établissements, et les rations destinées aux femmes enceintes et aux mères allaitantes seront fournies par l'intermédiaire des centres publics de distribution sur présentation des cartes de ration du PAM. Les rations de supplémentation destinées aux enfants seront distribuées par l'entremise des crèches, des orphelinats, des hôpitaux et des écoles maternelles. Afin d'aider à soutenir la production locale d'aliments, le PAM fournira des matières premières, des emballages, un prémélange composé de vitamines et de sels minéraux, des pièces détachées et le matériel de production nécessaire. Le Gouvernement exploitera les usines et les entrepôts, emploiera les travailleurs, fournira l'électricité et assurera l'entretien des installations. Sous la supervision du PAM, il assurera le transport intérieur des vivres.

Vivres pour la réduction des risques de catastrophe

53. Ces activités seront mises en œuvre sous la houlette du Ministère du territoire et de la protection de l'environnement. Chaque comté instaurera un comité de gestion de projet, dont au moins la moitié des membres seront des femmes. Le ministère sera représenté dans les comités de gestion et dispensera des conseils techniques.

Partenaires

54. Le PAM collaborera avec l'UNICEF et l'OMS dans le domaine de la nutrition. Pour compléter les activités menées par le PAM en matière de nutrition maternelle et infantile, l'UNICEF fournira de la vitamine A, du zinc, des micronutriments en poudre, du fer et de l'acide folique, et appuiera le traitement de la malnutrition aiguë grave et modérée dans les hôpitaux. L'OMS appuiera les campagnes de déparasitage ciblant les enfants de 6 à 16 ans. Les deux assureront également des vaccinations. Le PAM et l'UNICEF coordonneront les interventions nutritionnelles.
55. Les activités du PAM en matière de réduction des risques seront réalisées en coopération avec la FAO et le Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi qu'avec la Direction suisse du développement et de la coopération et la FICR; le WFP sera également membre d'un groupe consultatif pour assurer la coordination.

Achats et logistique

56. Tous les vivres seront importés, car il est impossible de s'en procurer sur les marchés locaux. Ils seront achetés en priorité sur les marchés de la région pour limiter le plus possible les coûts et les délais de livraison.
57. Le PAM se chargera d'expédier les vivres en République populaire démocratique de Corée, en vrac ou en sacs, via les ports de Nampo, Hungnam et Chongjin; les points de départ possibles pour le transport ferroviaire à Sinuiju et Namyang seront réservés aux importations d'articles non alimentaires. Le PAM assurera la logistique et fournira les équipements nécessaires pour faciliter la manutention aux ports, le stockage et le transport.
58. Les pouvoirs publics assureront le déchargement des cargaisons et le transport des vivres jusqu'aux entrepôts et points de distribution finale, conformément aux modalités convenues avec le PAM. Ils seront chargés de toutes les étapes du transport intérieur, du stockage et de la distribution des vivres. Le PAM remboursera une partie des coûts de transport en prenant en charge 15 dollars É.-U. par tonne, ce qui sera porté sur les bordereaux d'expédition et enregistré dans le Système d'appui à la gestion logistique aux fins de vérification. Le Gouvernement contribuera aux opérations du PAM en fournissant des usines, des travailleurs, des entrepôts, de l'électricité et des services d'entretien.

59. Comme convenu aux termes de la lettre d'entente signée par le Gouvernement, le PAM aura accès à tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement alimentaire en place en République populaire démocratique de Corée, et ce conformément à son plan initial de distribution; les produits alimentaires seront distribués aux bénéficiaires et aux établissements conformément au plan établi en fonction de la répartition géographique et du nombre de bénéficiaires prévu ainsi que du nombre de jours d'alimentation.

Articles non alimentaires

60. La plupart des articles non alimentaires imputés à la catégorie des autres coûts opérationnels directs seront surtout des pièces détachées, des emballages et le prémélange de vitamines et de sels minéraux destiné aux aliments composés. Le PAM fournira aux communautés des outils et des équipements de protection destinés aux membres qui participeront aux activités VRRC.

Suivi de la performance

61. Au PAM, le suivi repose sur les principes de la gestion axée sur les résultats. Le PAM assurera le suivi des indicateurs d'effet direct (voir l'annexe II) et recueillera des données sur la nutrition grâce à des évaluations nutritionnelles rapides. Un examen à mi-parcours de l'IPSR 200907 sera réalisé en 2017 et un examen final sera effectué peu avant l'achèvement de l'intervention.
62. Conformément à la lettre d'entente, le PAM pourra accéder aux zones d'intervention exposées à l'insécurité alimentaire, aux ménages, aux établissements pour enfants, aux marchés et aux entrepôts pour les besoins du suivi et de l'évaluation. Lors des visites de suivi, le PAM fera appel à des membres du personnel recrutés sur le plan international parlant coréen.
63. Des listes de contrôle, comprenant des données ventilées par sexe, seront utilisées pour effectuer le suivi dans les établissements, les hôpitaux, les centres publics de distribution et auprès des ménages, afin de s'assurer que l'assistance alimentaire fournie par le PAM parvient aux bénéficiaires en temps voulu. Des rapports récapitulants les distributions par province seront présentés au PAM une fois par mois. Les rapports de suivi tiendront compte des préoccupations des femmes, et il sera donné suite aux recommandations formulées à cet égard.

Gestion des risques

64. Si les fonds destinés à l'IPSR 200907 se révélaient insuffisants, il y aurait un risque: i) de rupture des filières d'approvisionnement, ce qui amoindrirait les avantages nutritionnels pour les enfants, les femmes enceintes et les mères allaitantes, qui ont besoin d'un approvisionnement continu en suppléments nutritionnels; ii) de perturbation de la production des aliments enrichis; et iii) de diminution du personnel chargé de la gestion et du suivi de l'intervention.
65. Si les besoins alimentaires devaient augmenter en raison de catastrophes naturelles, jusqu'à 15 pour cent des ressources prévues pour l'IPSR 200907 seraient affectées à une intervention immédiate, en attendant que puisse être élaborée une révision budgétaire ou de mise sur pied une opération d'urgence.

Gestion des risques de sécurité

66. Par le biais des Services du protocole du Ministère des affaires étrangères, le Gouvernement est responsable de la sécurité du personnel international des Nations Unies; il s'est également engagé à fournir un soutien logistique en cas d'évacuation médicale.
67. Le PAM applique les Normes minimales de sécurité opérationnelle; tous les membres du personnel ont suivi une formation de sensibilisation à la sécurité. L'utilisation de radios embarquées dans les véhicules améliore la sécurité du personnel et l'efficacité opérationnelle.

ANNEXE I-A

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET/DE L'INTERVENTION			
	Quantité (en tonnes)	Valeur (en dollars)	Valeur (en dollars)
Produits alimentaires			
Céréales	99 024	37 900 554	
Légumes secs	27 637	16 763 729	
Huile et matières grasses	9 545	7 636 000	
Autres	14 629	21 604 071	
Total, produits alimentaires	150 835	83 904 354	
Transport extérieur		8 921 043	
Transport terrestre, entreposage et manutention		3 469 205	
Autres coûts opérationnels directs: produits alimentaires		9 708 301	
Produits alimentaires et coûts connexes¹		106 002 903	106 002 903
Coûts opérationnels directs			106 002 903
Coûts d'appui directs (voir l'annexe I-B) ²			11 625 690
Total des coûts directs du projet			117 628 593
Coûts d'appui indirects (7,0 pour cent) ³			8 234 002
COÛT TOTAL POUR LE PAM			125 862 595

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins d'établissement du budget et d'approbation, dont la composition peut varier.

² Chiffre indicatif donné à titre d'information. Le montant alloué au titre des coûts d'appui directs est revu chaque année.

³ Le taux de recouvrement appliqué aux coûts d'appui indirects peut être modifié par le Conseil pendant la durée du projet.

ANNEXE I-B

COÛTS D'APPUI DIRECTS (en dollars)	
Dépenses de personnel et frais connexes	
Administrateurs	7 309 180
Agents des services généraux	636 405
Total partiel	7 945 585
Dépenses de fonctionnement et autres	
Dépenses d'équipement	261 489
Sécurité	196 000
Voyages et transport	2 321 289
Études préalables, évaluations et suivi¹	308 248
TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS	11 625 690

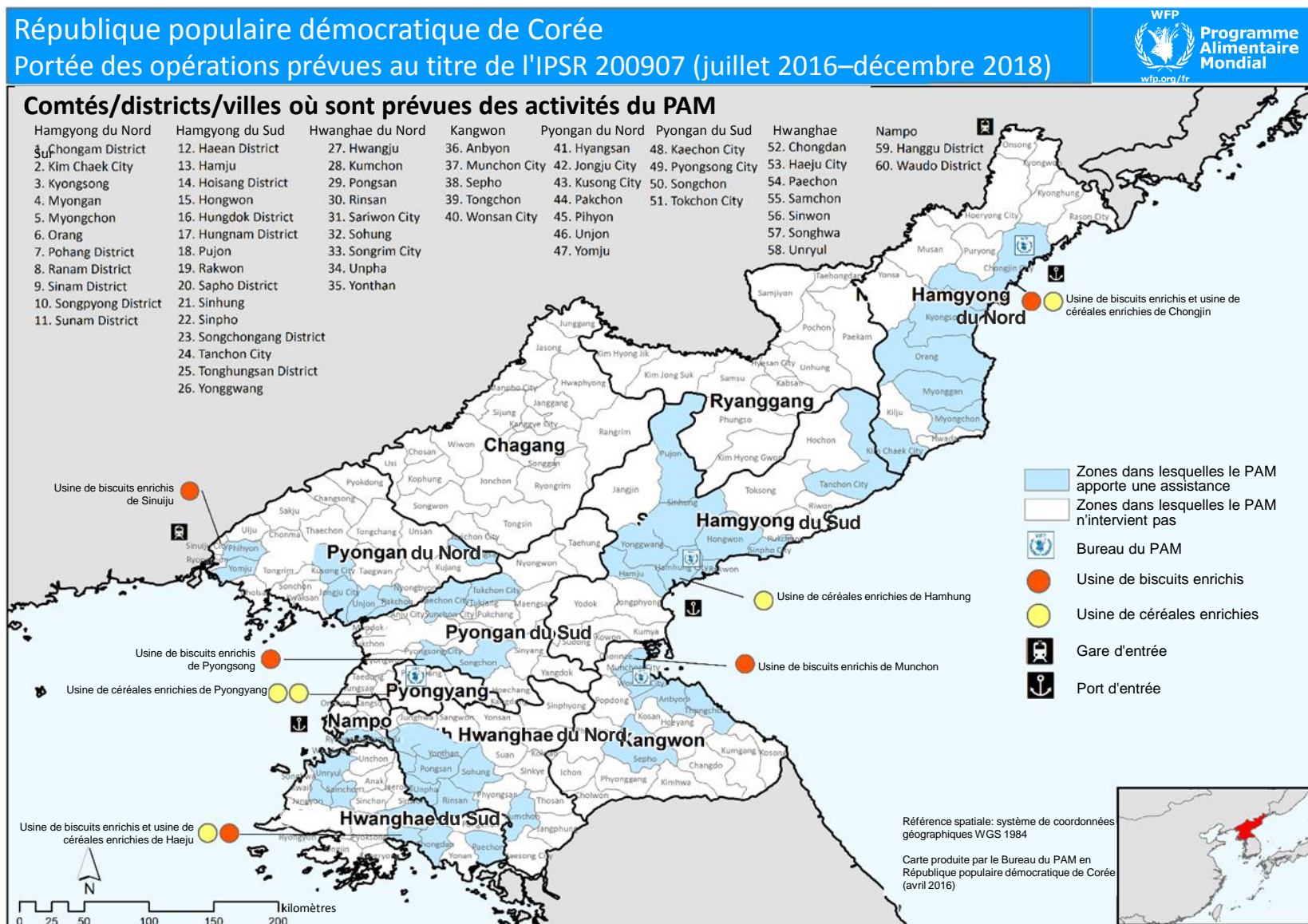
¹ Correspond aux coûts estimatifs lorsque ces activités sont réalisées par des tiers.

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
Résultats transversaux		
<p>Problématique hommes-femmes Amélioration de l'égalité entre les sexes et autonomie accrue des femmes Égalité des sexes et autonomie des femmes améliorées grâce à la formation et au nombre accru de femmes bénéficiaires exerçant des responsabilités</p>	<p>Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des espèces, des bons ou des produits alimentaires sont prises conjointement par les femmes et les hommes</p> <p>Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des espèces, des bons ou des produits alimentaires sont prises par les femmes</p> <p>Proportion de ménages au sein desquels les décisions quant à l'utilisation des espèces, des bons ou des produits alimentaires sont prises par les hommes</p> <p>Proportion de femmes bénéficiaires exerçant des responsabilités au sein des comités de gestion de projet</p> <p>Proportion de femmes membres de comités de gestion de projet ayant reçu une formation sur les modalités de distribution de vivres, d'espèces ou de bons</p>	<p>La participation des femmes aux comités de gestion de projet et à la prise de décisions fait partie des critères fixés dans le projet pour la distribution de vivres</p>
<p>Protection et responsabilité à l'égard des populations touchées Fourniture et utilisation de l'assistance du PAM dans des conditions satisfaisantes en termes de sécurité, de transparence et de respect de la dignité</p>	<p>Proportion de personnes bénéficiant d'une assistance informées au sujet du programme (qui en sont les bénéficiaires, ce qu'ils vont recevoir, comment faire une réclamation)</p> <p>Proportion de personnes bénéficiant d'une assistance qui ne rencontrent pas de problèmes de sécurité sur les sites des programmes du PAM ou sur le trajet emprunté pour s'y rendre ou en revenir</p>	<p>Les risques en termes de sécurité liés à la mise en œuvre du programme sont analysés, et atténués moyennant, si possible, l'adaptation du programme</p>

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
Objectif stratégique2: Soutenir ou rétablir la sécurité alimentaire et la nutrition et créer ou reconstituer les moyens d'existence dans des milieux fragiles et à la suite de situations d'urgence		
Effet direct 2.1 Obtention ou maintien pendant la période couverte par l'assistance d'une consommation alimentaire adéquate parmi les ménages ciblés	Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire limite Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire limite Score de consommation alimentaire: pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire limite Score de diversité alimentaire	Les catastrophes naturelles ne perturbent pas la production ni la consommation alimentaires Les sanctions politiques ne perturbent pas l'assistance alimentaire et ne provoquent pas de rupture de la filière d'approvisionnement
Effet direct 2.2 Amélioration de l'accès aux avoirs et aux services de base, y compris les infrastructures communautaires et commerciales	Score relatif aux avoirs des communautés: pourcentage de communautés ayant un score en hausse	Les catastrophes naturelles ne perturbent pas les activités de création d'actifs et de production agricole
Effet direct 2.3 Stabilisation ou réduction de la dénutrition, y compris des carences en micronutriments, chez les enfants âgés de 6 à 59 mois, les femmes enceintes, les mères allaitantes et les enfants d'âge scolaire	Proportion de la population remplissant les conditions pour bénéficier du programme qui y participe effectivement (couverture) Proportion de la population ciblée qui participe à un nombre suffisant de distributions Prévalence de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans (rapport poids/taille), en pourcentage	Des intrants sont disponibles pour la production et la distribution en temps voulu d'aliments composés et de biscuits enrichis
Effet direct 2.4 Fabrication locale d'aliments nutritifs spéciaux durable	Augmentation de la production d'aliments enrichis, y compris les compléments alimentaires et les produits nutritionnels spéciaux, en pourcentage	Des intrants sont disponibles en temps utile pour la production d'aliments enrichis Les usines sont bien entretenues et en bon état de fonctionnement

ANNEXE II: CADRE LOGIQUE		
Résultats	Indicateurs de performance	Hypothèses
<p>Produit 2.1 Distributions de produits alimentaires, de produits nutritionnels et d'articles non alimentaires de qualité et transferts d'espèces et de bons effectués en quantité suffisante et en temps voulu au profit des bénéficiaires ciblés</p>	<p>Nombre de femmes, d'hommes, de garçons et de filles recevant une assistance alimentaire par activité, catégorie de bénéficiaires, sexe, denrée, article non alimentaire, transferts monétaires et bons, en pourcentage du nombre prévu</p> <p>Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue</p> <p>Quantité d'assistance alimentaire distribuée, par type, en pourcentage de la quantité prévue</p> <p>Nombre d'institutions bénéficiant d'une assistance (par exemple écoles, dispensaires), en pourcentage du nombre prévu</p>	<p>Des intrants sont disponibles pour la production et la distribution en temps voulu d'aliments composés et de biscuits enrichis</p>
<p>Produit 2.2 Spécifique au projet Création ou remise en état d'avoires destinés à réduire les risques de catastrophes et de chocs</p>	<p>Nombre d'avoires créés, remis en état ou entretenus par les ménages et les communautés ciblées, par type et unité de mesure</p> <p>Nombre de personnes formées, par sexe et type de formation</p>	<p>Des normes techniques spécifiques au contexte concernant la conception et la construction des infrastructures sont établies afin de garantir que les actifs correspondent aux besoins des communautés</p>
<p>Produit 2.3 Spécifique au projet Production locale de SuperCereal Plus et de biscuits enrichis</p>	<p>Nombre d'usines bénéficiant d'un soutien</p>	<p>Des intrants sont disponibles en temps voulu pour la production d'aliments enrichis</p> <p>Les usines sont bien entretenues et en bon état de fonctionnement</p>

ANNEXE III



Les appellations employées dans cette carte et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Liste des sigles utilisés dans le présent document

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FICR	Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
IPSR	intervention prolongée de secours et de redressement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VRRC	Vivres pour la réduction des risques de catastrophe